



Union Régionale des Groupements de Défense Sanitaire Apicoles de Corse

Bulletin d'adhésion 2025

N° API : Nombre de ruches : Nombre de ruchettes :

Nom & prénom :

Adresse :
Code postal : Ville :

Portable :

Email :

1- Cotisation

Base forfaitaire (*obligatoire*) : **10,00 €**
+
Proportionnelle : nombre de ruches x 0,20 € = €
Total Cotisation = €

2- Abonnement à la revue bimestrielle « La santé de l'abeille » publiée par la FNOSAD (*facultatif*)

Tarif URGDSA 2B : **22,00 €** (au lieu de 28 € en individuel)

Montant à régler (1+2) = €

Fait à :,

Signature

Le :

Règlement : par chèque libellé au nom de l'URGDSAC

- A adresser à : URGDSAC – Station d'élevage – Pont d'Altiani - RT 50 – 20251 ALTIANI

Pour tout renseignement : Joignable de préférence par email - urgdsacorse@gmail.com

Rappels :

- Obligatoire : la déclaration annuelle du nombre de ruches détenues se fait du 1/09 au 31/12, elle comprend ruches + ruchettes + nucléi sur site: <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr>
- L'adhésion donne un accès préférentiel aux formations sanitaires
- Les produits de traitement seront délivrés par l'URGDSAC (Union Régionale des Groupements de Défense Sanitaire Apicoles de Corse) uniquement aux adhérents ayant accepté l'engagement au PSE (Programme Sanitaire d'élevage) et à jour de leur déclaration de ruches. Site <http://gdsa-corse.fr>